

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1999 B 07248
Numéro SIREN : 356 000 000
Nom ou dénomination : La Poste

Ce dépôt a été enregistré le 27/04/2021 sous le numéro de dépôt 54356



CERTIFIE CONFORME
CHEF DU SECRETARIAT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
LA POSTE

LA POSTE

**Société Anonyme à Conseil d'administration
au capital de 5.364.851.364 euros**

Adresse : 9 rue du Colonel Pierre Avia

75757 PARIS CEDEX 15

356 000 000 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 JANVIER 2021

EXTRAIT

DELIBERATION ADOPTEE



CERTIFIE CONFORME
CHEF DU SECRETARIAT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
LA POSTE

Philippe WAHL préside la séance en qualité de Président du Conseil d'administration, constate que les administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le Conseil peut valablement délibérer.

LE PRESIDENT rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur les questions suivantes figurant à l'ordre du jour modifié :

1 - Cooptation d'un nouvel administrateur

1 - Cooptation d'un nouvel administrateur

LE PRESIDENT propose de passer au vote de la délibération relative à la cooptation d'un nouvel administrateur. Les résultats sont les suivants :

- Pour : 17 voix ;
- Abstention : 2 voix (Mme Irène BAUDRY et M. Franck HASPOT) ;
- Un administrateur ne prend pas part au vote : M. Hugo REIS.

La décision ci-après est donc adoptée, à l'unanimité des suffrages exprimés :

« Le Conseil d'administration prend acte de la démission de Mme Virginie FERNANDES de son mandat d'administrateur et, après en avoir délibéré, décide en application de l'article L. 225-24 du Code de commerce et conformément à l'article 10 de la loi n°90-568 du 2 juillet 1990 et à l'article 13 des statuts de La Poste, de nommer par cooptation M. Antoine SAINTOYANT en qualité d'administrateur à compter de la présente délibération et pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur. Cette nomination sera soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire. »

.....

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14 heures 53.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et un administrateur.

Le Président de séance

Un Administrateur

Ph. WAHL

O. SICHEL